



PRÉSENTATION DU BUDGET 2024 ET DE LA TAXATION FONCIÈRE

125,058	154,568	95,054	124,500
125,487	56,845	97,511	125,000
124,000	110,000	99,011	154,000
150	150,000	99,216	95,000
	35,000	101,090	154,200
		101,684	110,000
		101,962	89,000
			50,000
			10,700

PETITE LEXIQUE SUR LA FINANCE MUNICIPALE

Programme triennal d'immobilisations : comprend la liste des projets que souhaite réaliser le Conseil durant les trois prochaines années et, pour la première année, les sources de financement de ces projets (taxation, subventions, emprunts, etc.). *Ci-après, le PTI*

Taxation foncière générale : couvre les dépenses de fonctionnement (sauf celles relatives à la Sécurité publique) et la portion « taxation » du Programme triennal d'immobilisations de l'année 2024

Taxation foncière Sécurité publique : couvre la quote-part de la Sûreté du Québec et les dépenses de fonctionnement du service de sécurité incendie et civile

Taxes spéciales pour la dette : couvre le remboursement, en capital et intérêts, des règlements d'emprunt adoptés par la Municipalité au cours des années précédentes

Tarifs des services municipaux : comprend les dépenses de fonctionnement relatives à la prestation des services (aqueduc, égouts, matières résiduelles, etc.) imposés qu'aux immeubles desservis sauf pour égouts et aqueduc dont une partie de 35 % est payée par tous en raison de la desserte des bâtiments publics (centre communautaire, hôtel de ville, école, CPE).

PETITE LEXIQUE SUR LA FINANCE MUNICIPALE (SUITE)

Valeur moyenne : donnée permettant de comparer, pour chaque année budgétaire, le montant moyen de la taxation sur une propriété unifamiliale isolée. Cette valeur est calculée en divisant la valeur imposable totale des propriétés unifamiliales isolées par leur nombre.

En 2024, la valeur est de 277 243 500 \$ pour 983 unités = 282 038 \$, comparativement à 278 217 \$ en 2023. Toutes les propriétés dont la valeur n'a pas changé s'exposeront donc à une augmentation réelle de la taxation de 17,62 %, et non de 19,2 % comme annoncé dans les médias.

QUELQUES NOTIONS LÉGALES

1. Une municipalité doit obligatoirement adopter un budget équilibré, c'est-à-dire sans déficit... ni surplus. C'est pourquoi, la dernière ligne du budget égale toujours 0 \$

2. Dans les faits, les municipalités dégagent généralement des surplus en fin d'année, qui varient selon :
 - a) La réalisation ou non des projets prévus au budget et au PTI, au cours de l'année
 - b) Les imprévus (la perte d'expertise interne; la non-disponibilité des entrepreneurs, fournisseurs ou sous-traitants; l'obtention de subventions non budgétées; une pandémie; etc.)
 - c) Les petits surplus prévus à gauche et à droite dans le budget pour justement éviter de finir l'année à 0 \$ ou en déficit;

QUI PREND LES DÉCISIONS?

Le maire est le porte-parole du Conseil. Il veille à la qualité de vie de sa communauté.



Les conseillères et conseillers prennent les décisions durant les séances de Conseil, et ce, dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens qu'ils représentent.



La directrice générale et greffière-trésorière veille à mettre en œuvre les actions requises pour respecter les décisions du Conseil.

HISTORIQUE DES DERNIÈRES ANNÉES

Année du budget	Dépenses de fonctionnement	En hausse de... comparativement à l'année précédente
2022	3 530 603 \$	269 105 \$ (8 %)
2023	3 909 906 \$	379 303 \$ (10 %)
2024	4 325 544 \$	415 637 \$ (10 %)

Au cours de ces années, le Conseil a utilisé une partie de ses surplus afin de réduire la facture des contribuables. Ce qui explique que malgré la hausse des dépenses de l'ordre de 8 à 10 %, la taxation n'a pas subi la même augmentation :

Augmentation de la taxation en 2022 3,76 % (4,24 % absorbé)	Augmentation de la taxation en 2023 5,02 % (4,98 % absorbé)
--	--

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024?

Les dépenses de fonctionnement ont continué d'augmenter au rythme observé au cours des dernières années (10 %)

Les surplus disponibles ont fondu en raison notamment des conséquences des changements climatiques (réparations urgentes d'infrastructures peu ou pas subventionnées, investissements pour améliorer la résilience des infrastructures, etc.)

Les surplus disponibles n'ont pas permis d'absorber les 9,22 % cumulés en 2022 et 2023

Les 9,22 % absorbés en 2022 et 2023, qui sont toujours dans les dépenses de fonctionnement en 2024, se sont ajoutés au 10 % d'augmentation annuelle, ce qui représente 19,22 % d'augmentation des dépenses.

QUE POURRAIT CHANGER LE CONSEIL?

1. Revoir la liste des projets payés par les taxes et prévus au PFI de l'année 2024 ?



Les projets payés par la taxation sont des projets de maintien ou de mise aux normes de nos infrastructures (bâtiments, routes, équipements, etc.). Retarder leur réalisation engendre des risques associés à leur désuétude, à leur non-conformité et leur nécessité pour assurer le bon fonctionnement de la Municipalité.

2. Réduire les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 ?



Une somme de 251 627 \$ de l'augmentation des dépenses (60 %) n'est pas négociable en vertu d'ententes, de contrats à long-terme, de quotes-parts, d'emprunts, d'obligations légales, etc.

QUE POURRAIT CHANGER LE CONSEIL?

2. Réduire les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 (suite) ?



La somme restante de 1 64 011 \$ de l'augmentation des dépenses (40 %) représente 4,2 % d'augmentation, ce qui est en-dessous de l'inflation de 4,4 % (Régie des Rentes du Québec).

3. Utiliser plus de surplus pour réduire la facture?



Il est nécessaire de maintenir un certain seuil minimal de surplus, représentant environ 20 % du budget, pour faire face aux imprévus ou saisir des opportunités incontournables. Utiliser davantage de surplus pour réduire la facture met à risque les finances municipales, jusqu'à compromettre la qualité de vie et la sécurité des citoyens.

ET SI ON SE COMPARE AVEC LES AUTRES?

Chaque année, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation publie le Profil financier de chaque municipalité du Québec, pour lui permettre de se comparer avec les autres.

Toutes les données sont disponibles sur le site web du MAMH : recherchez « Profil financier MAMH » sur Google, vous atteindrez cette page :

The screenshot displays the website of the Québec Ministry of Municipal Affairs and Housing (MAMH). The header includes the Québec logo and the ministry's name. A navigation menu on the left lists various categories such as 'Ministère', 'Occupation et vitalité des territoires', 'Habitation', 'Développement territorial', 'Aménagement du territoire', 'Organisation municipale', 'Infrastructures', 'Finances et fiscalité', 'Évaluation foncière', 'Gestion contractuelle', and 'Semaine de la municipalité et Mérite municipal'. The main content area is titled 'Information financière' and 'Profil financier et autres publications'. A list of links is provided, including 'Profil financier', 'Richesse foncière uniformisée', 'Rapport financier des organismes municipaux', 'Données prévisionnelles', 'Prévisions budgétaires des organismes municipaux', 'Indicateurs de gestion', and 'Sommaire des transferts fiscaux'. Below this, the 'Profil financier' section is introduced, explaining that it allows for comparison of financial and fiscal data across municipalities.

Québec Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Nous joindre

Publications Cyberbulletin

Suivez-nous f t in

Votre page ou document est introuvable? Consultez la page Migration Québec.ca

Finances et fiscalité > Information financière > Profil financier et autres publications

Information financière

Profil financier et autres publications

- Profil financier
- Richesse foncière uniformisée
- Rapport financier des organismes municipaux
- Données prévisionnelles
- Prévisions budgétaires des organismes municipaux
- Indicateurs de gestion
- Sommaire des transferts fiscaux

Profil financier

Le profil financier d'une municipalité locale permet d'obtenir, dans un même document, différentes données financières et fiscales, des ratios calculés à partir de ces données ainsi que des comparaisons avec différents groupes de municipalités. Des indices permettant de comparer les municipalités entre elles, pour une année donnée, sont également présentés.

PROFIL FINANCIER 2023 DE STOKE (BASÉ SUR LES DONNÉES DE 2022)

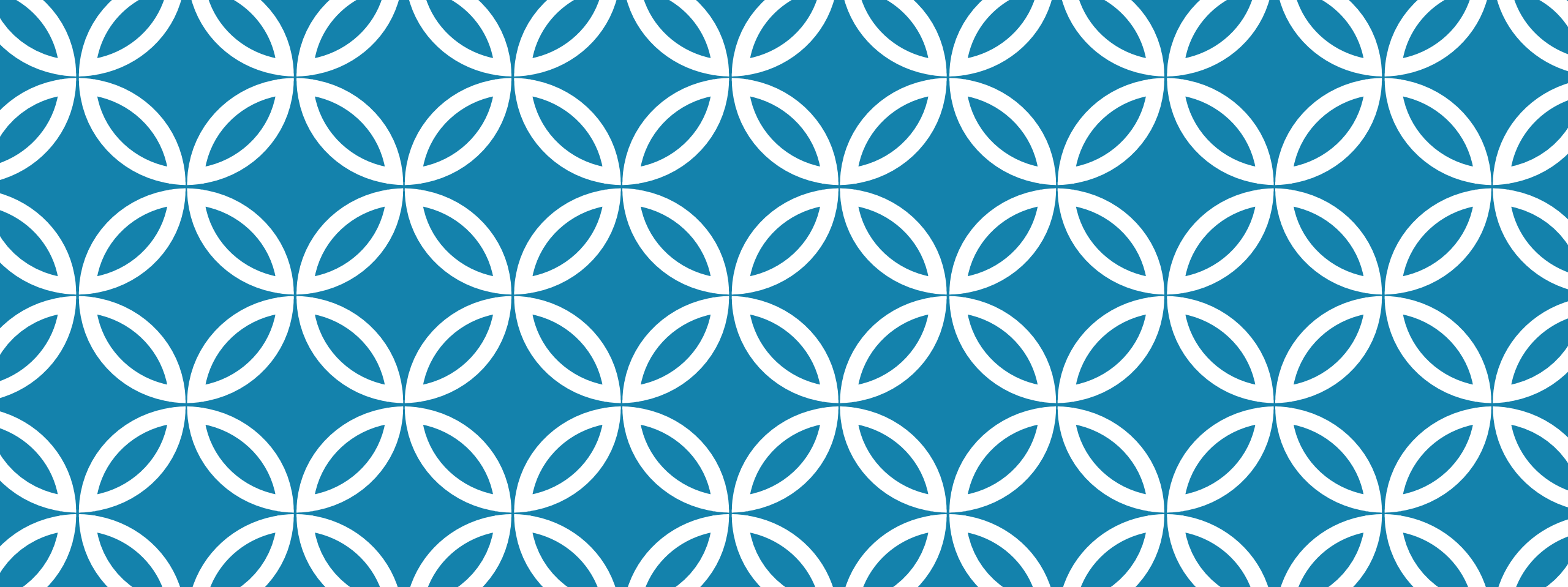
Les données financières 2023 ne sont pas disponibles, puisque les municipalités doivent déposer leurs rapports financiers 2023 au MAMH qu'au cours du printemps 2024.

Données 2022	Stoke	Comparable (population)	MRC Val-St-François	Etrie	Tout le Québec
Taxes de fonctionnement / Revenus	79,90 %	72,11 %	73,23 %	54,77 %	59,95 %
Surplus disponibles	30,32 %	32,59 %	31,24 %	22,02 %	20,38 %
Endettement (emprunts) par 100 \$ d'évaluation	0,38 \$	1,78 \$	1,08 \$	1,66 \$	2,02 \$
Taux global de taxation uniformisé	0,7102\$	0,9564\$	0,8510\$	0,9646\$	0,8894\$
Charge fiscale moyenne des logements	1 697 \$	2 050 \$	1 742 \$	1 969 \$	2 242 \$

Source : Profil financier 2023 de la Municipalité de Stoke, MAMH. Sommaire des comparaisons avec différents groupes (page 1).

EN RÉSUMÉ

1. Le Conseil doit rechercher de nouvelles sources de revenus afin de diminuer la proportion que représente la taxation dans son budget annuel, si possible
2. Les surplus disponibles à la fin de 2023, qui pourraient servir à réduire la facture des citoyens, ne seront connus du Conseil que vers le mois de février 2024, lorsque les vérificateurs comptables auront terminé leur analyse
3. La Municipalité a très peu de dettes par rapport à tous les comparables.
4. En 2022, le taux de taxation était nettement moins élevé que les comparables (14,02 ¢ / 100 \$ d'évaluation de moins que la MRC, soit 19,7 % plus bas).
5. On peut présumer que Stoke se sera rapprochée de la moyenne des comparables, malgré la hausse.



MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE |